**Appel à projets en direction des structures culturelles et structures éducatives pour la réalisation d’un projet commun**

**RÈGLEMENT**

**I. Préambule**

La Fondation Sommer est une fondation de droit luxembourgeois, régie par des statuts et la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée, sur les associations et les fondations sans but lucratif (la « loi de 1928 ») ou toute loi lui succédant.

Elle a été créée en 2016 dans le but de renforcer « l’empowerment » des enfants et jeunes sur le territoire luxembourgeois à travers les arts et la culture.

**Empowerment :**

Le terme empowerment se réfère aux stratégies et mesures visant à accroître le degré d'autonomie et d'autodétermination dans la vie des personnes ou des communautés et à leur permettre de faire valoir leurs intérêts de manière autonome et responsable. L’empowermentest défini comme un processus dans lequel **des groupes de personnes (adultes et enfants…)** se sentent encouragés à découvrir leurs points forts et ses compétences, les prendre au sérieux et valoriser les solutions qu’ils ont trouvées par eux-mêmes. La méthode invite à ne pas se focaliser sur les manques mais à les compenser par nos atouts propres.

L’empowerment désigne également l’encadrement professionnel des personnes pour les aider à surmonter leur sentiment d'impuissance et à utiliser leur liberté créatrice ainsi que leurs ressources et potentiels internes. C’est le glissement du « faire pour » (paternaliste et stigmatisant) vers le « faire avec » (émancipateur et valorisant)[[1]](#footnote-1).

Dans ce contexte, la Fondation Sommer soutient annuellement plusieurs projets participatifs, travaillant avec les arts et la culture comme outils d’émancipation et impliquant les enfants/jeunes ainsi que leur entourage. La Fondation s’est ainsi donnée comme ambition de créer, à travers ses projets, un **impact social et culturel positif** : Elle souhaite développer la capacité de réflexion des jeunes et s’engager pour une société ouverte, éclairée et solidaire. Elle désire contribuer à la production de savoir et à l’échange d’expériences transdisciplinaires. Finalement, elle voudrait favoriser, à travers les projets soutenus, la compréhension mutuelle entre personnes et communautés.

**II. Objectifs visés par l’appel**

Le présent appel souhaite encourager la **collaboration entre structures culturelles et structures éducatives**. Il s’adresse spécifiquement aux structures qui imaginent un nouveau modèle de coopération dans le domaine de l’éducation culturelle et artistique.

Il a comme objectifs :

* d’éveiller les esprits et la curiosité des **enfants et des jeunes** **entre 3 et 20 ans** en leur permettant de découvrir aussi bien des productions artistiques que de s’exprimer à travers les arts ;
* de donner aux participants de nouveaux outils favorisant leur développement personnel et créatif ;
* de développer de nouvelles compétences pour les partenaires de projet à travers un apprentissage mutuel ;
* d’imaginer et mettre en œuvre de nouvelles formes de coopération.

**III. A qui s’adresse l’appel**

Les projets doivent être proposés et mis en œuvre par des personnes et équipes appartenant à des organismes luxembourgeois à but non lucratif. Peut formuler une demande toute organisation, dont le siège social et les activités sont basés sur le territoire luxembourgeois.

Sont éligibles à déposer un projet :

* Institutions culturelles
* Associations culturelles
* Collectifs d’artistes
* Structures de l’éducation (formelle et non-formelle)

Les projets doivent être **soumis en binôme** entre structure(s) culturelle(s) et structure(s) éducative(s), avec un porteur de projet principal et un ou plusieurs partenaires. Un projet peut ainsi avoir plusieurs structures culturelles et/ou éducatives comme partenaires, tant que la forme de **collaboration reste cohérente** et que les partenaires sont **clairement identifiés** au moment de déposer le dossier.

**IV. Critères de sélection**

La sélection se fera suivant différents critères tels que la **pertinence** et **l’originalité** du projet, l’insertion dans la **thématique ciblée** ou encore la faisabilité technique et financière du projet.

Les projets doivent présenter un caractère innovant permettant de lancer une nouvelle dynamique au sein des secteurs culturels et éducatifs. La Fondation entend notamment par « innovant » le développement de nouvelles expertises ou encore la création de partenariats novateurs dans les domaines artistiques et pédagogiques. Il ne s'agit pas seulement d’une coopération entre ces partenaires distincts, mais aussi de veiller à ce que leurs compétences respectives soient efficaces dans les alliances et que la coopération ait un effet durable.

Les projets qui présentent un **fort potentiel d’impact à long terme** seront prioritairement considérés.

**V. Conditions générales et financières**

Le montant de l’aide est fixé en fonction des besoins et de l’ampleur du projet ainsi que du budget prévisionnel. Il ne pourra excéder **10.000,- EUR** par projet.

Les aides financières attribuées aux projets retenus sont à considérer comme un soutien ponctuel, attribué à des projets spécifiques et d’une durée précise. Les projets (co-)financés doivent être de nouveaux projets, dans le sens où ils ne s’insèrent pas dans une programmation déjà fixée et financée à l’avance. Le soutien financier perçu par la Fondation ne peut en aucun cas être utilisé pour financer des frais généraux ou de fonctionnement. Il doit être directement en rapport avec des activités réalisées dans le cadre du projet sélectionné. La Fondation vérifiera l’utilisation de la somme perçue en demandant un décompte financier, pièces comptables à l’appui, à la fin du projet.

Tout soutien financier accordé sera validé par la signature ultérieure d’une **convention spécifique** entre le porteur de projet principal et la Fondation Sommer, précisant les obligations et droits de chaque partie.

**VI. Évaluation**

Les projets bénéficiant d’une aide financière de la Fondation Sommer doivent obligatoirement participer à une **procédure d’évaluation** afin de mesurer l’impact du projet. Cette évaluation est à réaliser par le porteur de projet et en coopération avec l’équipe de la Fondation.

**VII. Dépôt des dossiers**

Pour faire acte de candidature, les structures porteuses sont priées d’envoyer leur dossier à l’adresse e-mail suivante : info@fondation-sommer.lu

L’ensemble des rubriques proposées doit être renseigné et les pièces suivantes obligatoirement jointes au dossier :

* Le formulaire de candidature officiel ;
* Une description plus complète du projet en termes d’objectifs, de concept artistique général, de mise en œuvre et de groupe(s) cible(s) ;
* Un plan de financement détaillé avec mention de toutes les dépenses et recettes, y compris les aides émanant d’autres structures publiques et privées ;
* Une copie des statuts de l’organisme.

Pièces facultatives : rapports d’activités, plaquettes de présentation, lettres d’information, dossiers ou articles de presse, liens vidéo, …

L’absence de fourniture des pièces justificatives demandées est considérée comme un motif de non recevabilité. Sur base des documents envoyés, il revient à la Fondation Sommer d’examiner la recevabilité administrative du dossier avant de le transmettre au Comité de sélection.

**La décision du Comité de sélection est définitive et sans recours.**

Les porteurs de projet sélectionnés ou non-sélectionnés seront avisés par e-mail dans un délai de maximum un mois suivant les délais de soumission des dossiers.

**VIII. Délais de soumission**

Les prochaines échéances pour l’envoi des dossiers sont :

* 30 septembre 2020
* 1er décembre 2020
* 12 février 2021

**IX. Contact et renseignements**

Hélène Spitaels, coordinatrice de projets (en remplacement de Veronika Meindl-Meilheuret)

info@fondation-sommer.lu

Téléphone : +352 621.430.444

Dernière actualisation du règlement : 16 août 2020

**Appel à projets en direction des structures culturelles et structures éducatives pour la réalisation d’un projet commun**

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

1. **Le porteur de projet**
2. **Informations générales**

Dénomination officielle :

Forme juridique :

Numéro de registre de commerce et des sociétés :

Année de constitution :

Votre structure, bénéficie-t-elle d’un soutien étatique (convention, agrément, …) ou reçoit-elle une/plusieurs autre(s) aide(s) récurrente(s) ? Si oui, merci de préciser :

Adresse du siège social :

Numéro de téléphone :

Adresse e-mail :

Site internet :

Personne de contact (nom, fonction au sein de la structure) :

1. **Informations détaillées**

Quels sont les principaux objectifs de votre structure ?

Quelles sont vos principales activités ?

Quelle est la structure interne ?

Nombre de personnes salariées (en ETP) :

Nombre de membres :

Nombre de bénévoles :

1. **Partenaires de projet**

Les projets dans le cadre de l’appel en direction des structures culturelles et structures éducatives doivent être **soumis en binôme** entre structure(s) culturelle(s) et structure(s) éducative(s), **avec un porteur de projet principal et un ou plusieurs partenaires**.

Quel est votre partenaire au sein du binôme (dénomination, forme juridique et siège social complets) ?

Personne de contact (nom, fonction au sein de la structure) :

Y a-t-il d’autres partenaires ? Si oui, merci d’indiquer leur dénomination, forme juridique et siège social complets et de préciser leur fonction au sein du projet.

1. **Le projet**
2. **Informations générales, groupes cibles, méthode de travail**

Titre du projet :

Brève présentation du projet :

Quel est l’enjeu central du projet :

A qui votre projet s’adresse-t-il (groupe cible) ?

Y aura-t-il une présentation publique de votre projet ?

Si oui, dans quel(s) lieux et quand, votre projet sera-t-il montré ?

Pouvez-vous nous décrire comment s’organisera la collaboration entre partenaires de projet ?

1. **Critères d’évaluation du projet**

Quels sont les objectifs de votre projet ?

1. Pour vous en tant que porteur de projet et pour votre partenaire au sein du binôme
2. Pour les autres partenaires du projet
3. En direction du/des groupe(s) cible(s) visé(s)

Quel impact souhaitez-vous produire à long terme à travers ce projet ?

La Fondation Sommer a pour but de renforcer « l’empowerment » des enfants et jeunes à travers les arts et la culture. Comment traduirez-vous cet objectif à travers votre projet ?

1. **Calendrier**
2. **Quelle est la date de début prévue pour votre projet ?**
3. **Quelle est sa date de fin prévue ?**
4. **Veuillez spécifier le calendrier des principales étapes de réalisation de votre projet**
5. **Le budget**

Veuillez joindre le plan de financement détaillé de votre projet (fonds propres, subsides alloués par des tiers, aides attribuées par d'autres organismes privés ou public).

A combien s’élève le montant de l’aide que vous sollicitez auprès de la Fondation Sommer pour ce projet ?

**POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE**

Les informations personnelles collectées par la Fondation Sommer dans le cadre du dépôt de votre dossier (telles que nom, prénom, adresse, téléphone, adresse électronique des personnes physiques participant à votre projet, coordonnées bancaires) sont enregistrées dans un fichier spécifique.

La Fondation Sommer traite les données à caractère personnel aux fins suivantes :

* Gestion et suivi du projet ;
* Évaluation du projet par un institut tiers ;
* A des fins d’archivage ;
* Envois de lettres d’information par courrier électronique / postal, traitant des actualités et des futurs projets de la Fondation Sommer.

Les informations personnelles collectées sont conservées comme suit :

* Pendant une durée de 6 mois dans l’hypothèse où votre projet n’est pas retenu, pour quelque raison que ce soit, dans le cadre du présent appel à projets ;
* Pour la durée maximale du projet si votre projet est retenu dans le cadre du présent à appel à projets.

L’accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de la Fondation Sommer, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiques à des tiers liés à la Fondation Sommer par contrat pour l’exécution de tâches nécessaires au suivi des projets. Dans le cadre de leurs prestations, les tiers n’ont qu’un accès limité aux données à caractère personnel et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, la Fondation Sommer s’engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données personnelles sans consentement préalable de l’intéressé, à moins d’y être contrainte en raison d’un motif légitime (obligation légale, etc.).

Vous avez le droit de consulter et de faire rectifier les données visées. Vous avez également le droit à l’oubli, à la portabilité des données et à l’opposition, ainsi que le droit de refuser d’être profilé et le droit d’être notifié des failles de sécurité. Pour exercer vos droits relatifs à vos données à caractère personnel, vous pouvez prendre contact avec Madame Veronika Meindl-Meilheuret, coordinatrice de projets de la Fondation Sommer.

[ ]  Par la présente, vous et votre/vos partenaire(s) de projet(s), déclarez avoir pris connaissance de ce qui précède et autorisez la Fondation Sommer à traiter vos données à caractère personnel tel que susmentionné.

1. Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung (Hrsg.): *Leitbegriffe der Gesundheitsförderung - Online-Glossar*: https://www.leitbegriffe.bzga.de/systematisches-verzeichnis/kernkonzepte-und-entwicklungen-der-gesundheitsfoerderung/empowerment-befaehigung [↑](#footnote-ref-1)